



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

**CONVOCACTION**

Date :  
**02/11/2022**  
Envoi le :  
**08/11/2022**  
Publication le :  
**08/11/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers  
En exercice : **28**  
Présents : **20**  
Absents : **08**  
Pouvoirs : **07**  
Votants : **27**

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENOIRET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Eric GUILMET.

**Absents excusés :**

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire,  
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Eric GUILMET,  
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,  
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,  
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,  
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ,  
Monsieur Mikaël TOST avait donné pouvoir à Madame Florence MÉTIVIER.

**Secrétaire de séance :**

Madame Martine BOURDIN.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 037-213701394-20221115-DEL\_15112022\_01-DE



**DEL N°15-11-2022/01 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL « LISTE LUYNES AVENIR ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 8 octobre dernier, reçu le 10 en mairie, Madame Nathalie GIRAULT MORESVE l'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale du fait de son déménagement de la commune.

Ainsi, il convient de procéder à son remplacement et à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal et ce conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral.

Cet article prévoit que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace automatiquement le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

C'est ainsi que Madame Catherine MILLOT en sa qualité de suivant de liste « LUYNES AVENIR » (26<sup>ème</sup> position) a été saisie.

Ayant quitté la commune, elle a par courrier en date du 24 octobre indiqué qu'elle ne donnait pas suite à l'offre qui lui était faite d'intégrer le Conseil Municipal.

De ce fait Monsieur François BOUGAULT, qui était en 27<sup>ème</sup> position sur la liste, a été contacté pour assurer ce remplacement. Par courrier en date du 27 octobre, ce dernier a informé Monsieur le Maire de son acceptation pour intégrer le Conseil Municipal.

En conséquence, il convient de procéder à l'installation de ce nouveau Conseiller Municipal en sachant qu'aucun formalisme particulier n'est prévu par les textes.

Il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur François BOUGAULT suivant de la liste « LUYNES AVENIR » qui a accepté cette fonction, pour procéder au remplacement de Madame Nathalie GIRAULT MORESVE.

VU l'accord, en date du 27 octobre 2022 de Monsieur François BOUGAULT suivant de liste « LUYNES AVENIR », pour remplacer au sein du Conseil Municipal Madame Nathalie GIRAULT MORESVE,

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'installation en qualité de Conseiller Municipal de la liste « LUYNES AVENIR » de Monsieur François BOUGAULT en remplacement de Madame Nathalie GIRAULT MORESVE,**

**Monsieur François BOUGAULT est immédiatement installé.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,  
P/Le Maire  
Et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Gérard PERRIER

Madame Martine BOURDIN  
Première Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : **23 NOV. 2022**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication le site internet de la commune le : **23 NOV. 2022**

Le Maire



Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221115-DEL\_15112022\_01-DE